

**ARRÊTÉ N° AG-26-045 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Céline FAILLERES,
conseillère municipale**

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne administration de la commune, de déléguer à Madame Céline FAILLERES, conseillère municipale, certaines attributions relatives aux domaines suivants :
Scolarité, enfance et jeunesse ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

À compter du 23 mars 2026, Madame Céline FAILLERES, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Scolarité, enfance et jeunesse**

Dans ce domaine, elle exercera les fonctions suivantes :

- Gestion des projets d'école ;
- Gestion du projet éducatif territorial ;
- Gestion de la scolarisation des enfants hors commune ;
- Gestion de la sécurité scolaire ;
- Préparation, mise en œuvre et suivi de la politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) ;
- Gestion de la restauration scolaire.

ARTICLE 2 :

La conseillère municipale déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

ARTICLE 3 :

La conseillère municipale déléguée n'aura aucune autorité sur le personnel des services municipaux.

ARTICLE 4 :

L'adjoint à la direction générale des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, publié, inscrit au registre des actes de la mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Flotte, le 23 mars 2026

Le Maire,

Jean-Paul HERAUDEAU



Notifié le : 23/03/26

La conseillère municipale déléguée,

Céline FAILLERES

A large, handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Failleres', is written over the name of the delegated municipal councillor.